

MAIRIE DE POUSTHOMY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt du mois de février à 20 heures 30 minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de POUSTHOMY.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOUSQUET Bernard	JAMME Karol	
CANTALOUBE Séverine	MERIC Patrice	
CONDOMINES Alain	LAVABRE Jacqueline	
CONDOMINES Vanessa	SERRES Daniel	
GARRIGUES Nathalie	SERRES Marlène	

Étaient absents excusé(e)s : VILLENEUVE Sébastien

Secrétaire de séance : CANTALOUBE Séverine

I - DELIBERATIONS PRISES

↓ **Demande de subvention à l'État au titre de la DETR, à la Région et au Département pour les travaux de restauration et sécurisation de l'église.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de restauration et sécurisation de l'église patrimoine culturel communal.

Les travaux concernés sont la réfection de la couverture et la restauration des façades extérieures.

Dans un premier temps il sera effectué la restauration et sécurisation de la toiture de l'église.

Le montant des travaux pour cette première opération s'élève à 60 000€ HT (devis estimatif de l'entreprise 56 000.00 € auquel il convient d'ajouter une somme d'imprévus d'un montant de 4 000.00 €.

Le plan de financement s'établirait de la façon suivante :

Dépenses

-travaux de réfection toiture église et entretien couverture du clocher	56 000.00 €
-imprévus	4 000.00 €
Total HT	60 000.00 €

Recettes

- Subvention ETAT au titre de la DETR	24 000,00 €
- Subvention Conseil Régional OCCITANIE	12 000,00 €
- Subvention Conseil Départemental AVEYRON	12 000,00 €
- Autofinancement Commune	12 000.00 €
Total	12 000.00 €

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer

- pour l'approbation de l'opération de la 1ère tranche de travaux qui concerne la couverture de l'église et entretien de la couverture du clocher
- pour l'approbation du plan de financement tel que présenté ci-dessus
- pour l'autorisation de solliciter l'Etat pour l'obtention d'une aide financière au titre de la DETR à hauteur de 40% du montant HT soit 24 000 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve les propositions susmentionnées et autorise Madame le Maire à demander auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR 2024 d'un montant de 24 000 € et à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour la bonne exécution de la présente délibération.

Les travaux seront réalisés en deux phases

- phase 1 couverture : cette dépense sera inscrite sur le budget primitif 2024.
- phase 2 restauration des façades, ravalement : dépenses sur budget 2025.

↓ Demande de subvention à l'État au titre de la DETR pour l'adressage des lieux-dits

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'adressage a été réalisé pour une partie de la commune, seulement le village et qu'il reste à faire les écarts, lieux-dits.

Toutes les communes quelle que soit leur taille sont obligées de mettre à jour et de publier leurs adresses en créant une Base Adresses Locales afin d'irriguer le système d'information de l'Etat via le Base Adresses Nationale.

La Poste a fait une proposition commerciale pour réaliser cette opération dont le coût s'élève à 1 311,00€ HT auquel il faut ajouter la fourniture et pose des plaques et numéros des lieux-dits dont le montant est estimé à 1 194,14€ HT.

Le plan de financement pourrait s'établir ainsi

Dépenses :

- Mise à jour de la Base Adresses Locales	1 311,00 €
- Fournitures et pose de plaques et numéros	1 194,14 €
Total HT	2 505,14 €

Recettes

- Subvention ETAT au titre de la DETR	1 252,57 €
- Autofinancement Commune	1 252,57 €
Total	2 505,14 €

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer

- pour l'approbation de la deuxième tranche de l'adressage qui concerne les lieux-dits, les écarts.
- pour l'approbation du plan de financement tel que présenté ci-dessus
- pour l'autorisation de solliciter l'Etat pour l'obtention d'une aide financière au titre de la DETR à hauteur de 50% du montant HT soit 1 252,57 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve les propositions susmentionnées et autorise Madame le Maire à demander auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR 2024 d'un montant de 1 252,57€ et à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour la bonne exécution de la présente délibération. Ce programme sera inscrit sur le budget 2024.

II - DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE

- Présentation des Restes à Réaliser 2023 reportés sur les budgets 2024
- Présentation des projets 2024 : étanchéité terrasse du logement au-dessus de l'auberge, travaux dans les logements communaux, travaux à l'église.

III - ASSAINISSEMENT

Les travaux de la tranche ferme sont bientôt terminés. La commune doit se positionner sur les tranches optionnelles (chemin de Peyrales et de l'embranchement de Las Combes jusqu'au lotissement). Le bureau d'études va rechiffrer la tranche optionnelle et vérifier l'éligibilité du lotissement à ces travaux. Une étude pour raccorder le lotissement par le bas sera demandé au bureau A2E.

IV - ADRESSAGE

La proposition de La Poste pour la réalisation de l'adressage des écarts (numérotation et nomination de routes) a été validé. Une commission de travail sera instaurée pour réaliser ce travail.

V - PERSONNEL COMMUNAL

Le contrat de travail (CDD) de Simon LIVIERI, agent communal en charge de l'entretien du village sera prolongé de 6 mois.

VI - TRAVAUX COMMUNAUX

Des travaux de peinture au niveau des volets et des rampes des bâtiments communaux doivent être réalisés. Après consultation des Bâtiments de France la peinture des volets retenue est RAL 3004 et pour les rampes RAL 7026.

Les peintures seront réalisées par l'employé communal.

VII - COURRIERS / QUESTIONS DIVERSES

- Projet de créer une salle de restaurant dans l'appartement au-dessus de l'auberge : recherche d'un architecte pour réaliser un projet.
- SIEDA : projet d'installation des bornes
- Demande de subvention pour l'association de pêche
- Proposition d'animation de danse country

Fin de la séance : 23h35

Fait à Pousthomy, le 26 mars 2024

Le Maire, Jacqueline LAVABRE

